



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE DU 29 MARS 2023

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du CIAS de la communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion à Lalbenque sous la Présidence de M. Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents (10) : Mmes et MM. SAUVIER, PAGES-GRATADOUR, RICARD, GINESTET, TEULIER, MOUILHAYRAT, SOULIE, MERCADIER, DUCLOS et LACAM.

Membres associés (1) : Mme FERMY, M. VIALETTE (excusé)

Absents représentés (1) : Mme DEJEAN représentée par Mme RICARD.

Absents/excusés (2) : M CAMMAS et Mme BISMES.

Rapporteur : SAUVIER Jean-Claude

Rappel de l'ordre du jour

1. CIAS :

- a. Examen et approbation du compte administratif 2022 du CIAS
- b. Examen et approbation du compte de gestion 2022 du CIAS
- c. Examen et vote du budget primitif 2023 du CIAS

2. EHPAD :

- a. Présentation de la directrice adjointe, Mme Gersande TALLENDIER
- b. Budget prévisionnel 2023 : propositions budgétaires des tarifs hébergements
- c. Approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) initial 2023
- d. Modification du tableau des effectifs
- e. Echanges sur la restructuration administrative, relations avec les organismes de tutelles, les explications des difficultés financières, les pistes de réflexions pour retrouver un équilibre financier et organisationnel, ...

3. Questions diverses

PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : un avenant à la Convention de prestation de service avec l'association « Le Chien à deux queues Edition ».

Pour mener à bien le projet « histoire de vie », le CIAS est partenaire de l'association « Le Chien à deux queues Edition ». L'association a fait intervenir une artiste du territoire, Katia WEYHER (pour la réalisation de portraits et photos et réalisation d'un film) et le journaliste et enseignant Stéphane HEBRARD (pour les entretiens avec les personnes âgées et l'écriture des récits).

Cette action a débuté au printemps 2022. L'identification des personnes a demandé du temps autant que pour susciter l'adhésion des personnes. Plusieurs modifications ont été nécessaires. Des évolutions sont donc proposées modifiant la convention en date du 20 avril 2022 :

- Le calendrier de l'action qui se déroulera jusqu'en avril 2023
- La nature de la prestation puisque, pour des raisons techniques, l'impression sera prise en charge par l'association
- le coût de cette prestation qui sera de 7064 € TTC : 6 500 € prévues initialement + 564 € de coût d'impression

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-Présidente et en avoir délibéré, décide à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- De valider l'avenant à la Convention de Prestation de service avec l'association « Le Chien à deux queues Edition » précisant les évolutions du partenariat en cours concernant le projet « Histoires de Vie » ;
- De valider le financement de cette prestation pour un montant de 7064 € TTC sachant que ce projet bénéficie d'un financement de la part de la Conférence des Financeurs ;
- D'autoriser M. le Président à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires et à signer tous les documents correspondant à la mise en œuvre de cette décision.

1. CIAS

a. Examen et approbation du compte administratif 2022 du CIAS

DCA/2023/001

Mme GINESTET, 1° vice-présidente, propose d'examiner le compte administratif 2022 dressé par M. le Président.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		27 000.18	114 148.58		87 148.40	
Opérations de l'exercice	11 086.00	4 895.00	0.00	114 148.58	11 086.00	119 043.58
TOTAUX	11 086.00	31 895.18	114 148.58	114 148.58	98 234.40	119 043.58
Résultat de clôture		20 809.18		0.00		20 809.18
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES	11 086.00	31 895.18	114 148.58	114 148.58	98 234.40	119 043.58
RESULTATS DEFINITIFS		20 809.18		0.00		20 809.18

M. TEULIER demande confirmation du montant d'environ 27.000 € constituant le reliquat que le SIVU a laissé. Mme GINESTET lui répond qu'il était de 27.000,18 €.

Après discussion, le conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Jean-Claude SAUVIER, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude

SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessus :

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête, à l'UNANIMITE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b. Examen et approbation du compte de gestion 2022 du CIAS

DCA/2023/002

Le compte de gestion 2022 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Il n'y a pas d'affectation de résultat à délibérer étant donné que le besoin de financement de la section d'investissement est nul. Le résultat de fonctionnement est reporté en intégralité à la section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter, pour le budget principal, le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Brigitte DA SILVA, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

• déclare, à l'UNANIMITE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c. Examen et vote du budget primitif 2023 du CIAS

DCA/2023/003

Le budget primitif 2023 du budget principal CIAS est présenté en équilibre.

La section d'investissement est nulle.

La section de fonctionnement s'équilibre à 29 274.18 €

Dépenses

- Chapitre 011 charges à caractère général :

- c/611 : achèvement des actions menées en 2022 : Histoires de vie et la chorale

Action CFPPA						
	2022		2023		TOTAL	
	Charges Presta	Recettes	Charges Presta	Recettes	Charges Presta	Recettes
Chorale	1960	2780	2940	3530	4900	6310
histoires de Vie	1950	2115	4550	4935	6500	7050
	3910	4895	7490	8465	11400	13360

- c/6236 : impression des livres suite à l'action Histoires de vie
- c/62871 : suppression de l'inscription du remboursement de frais au budget principal de la CCPLL
- Chapitre 012 Charges de personnel : diminution du remboursement de la mise à disposition d'agent (agent à temps partiel 60%)
- Chapitre 65 Charges de gestion courante : chapitre stable, comprend les remboursements de la participation de 1€/repas aux organismes de portage de repas sur le territoire (ADMR et LAD), remboursement effectif suite à la modification des statuts au 01/01/2023.
Ce chapitre comprend également le versement de subventions (c/6574) : en 2022 versement de 500 € au CIDDF du LOT et 500€ au Secours Populaire. L'examen des demandes de subventions 2023 se tiendra lors d'une prochaine séance.

Recettes

- c/002 report du résultat de fonctionnement 2022
- c/7473 : inscription des soldes de subventions des actions 2022 (cf tableau c/611 ci-dessus)

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
		BUDGET 2022	PROPOSITION VOTE BUDGET 2023
60622	Carburant		35.00
60623	Alimentation		200.00
60632	Fournitures de petit équipement	200.00	100.00
6064	Fournitures administratives		
611	Contrats prestations de services	8 456.00	7 490.00
6161	Assurances		349.18
6188	Autres frais divers		250.00
6228	Divers		
6236	Catalogues et imprimés	300.00	600.00
6251	Voyages, Déplacements et missions		50.00
6261	Affranchissement		
6281	Concours divers (cotisations)	770.00	300.00
62871	Remboursement au groupement	5 700.00	
62878	Remboursement à d'autres organismes		
6288	Autres services extérieurs	350.00	
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	15 776.00	9 374.18
6218	Autre personnel extérieur	7 000.00	4 200.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite		
012	CHARGES PERSONNEL	7 000.00	4 200.00
6562	Aides	10 554.18	
65748	Subv aux org. droit privé	3 500.00	3 000.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante		12 700.00
65	AUTRES CHARGES	14 054.18	15 700.00
66	CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions	0.00	0.00
042	OP TRANSFERT / SECTIONS	0.00	0.00
023	Virement à l'investissement		
	TOTAL	36 830.18	29 274.18

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
		BUDGET 2022	PROPOSITION VOTE BUDGET 2023
002	Report excédent	27 000.18	20 809.18
6479	Remboursement sur autres charges sociales		
7473	Subvention Département		8 465.00
7475	Subvention du groupement		
7478	Subvention autres organismes	9 830.00	
TOTAL		36 830.18	29 274.18

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
		BUDGET 2022	PROPOSITION
			VOTE BUDGET 2023
001	Report déficit	114 148.58	
16875	Autres groupements de collectivités		
TOTAL DEPENSES		114 148.58	0.00

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
		BUDGET 2022	PROPOSITION
			VOTE BUDGET 2023
001	Report excédent		
021	virement section fonctionnement	114 148.58	
1068	Couverture du besoin		
TOTAL RECETTES		114 148.58	0.00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents, ADOPTE le budget primitif 2023 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Lalbenque-Limogne qui s'équilibre :

- A la somme de 29 274.18 € en section de fonctionnement
- A la somme de 0 € en section d'investissement

AUTORISE M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de ce budget.

2. EHPAD

a. Présentation de la Directrice adjointe, Mme Gersande TALLENDIER

Monsieur le Président présentera Mme Gersande Tallendier qui a été recrutée en qualité de directrice adjointe, à compter du 1^{er} février 2023.

b. Budget prévisionnel 2023 : propositions budgétaires des tarifs hébergements

DCA/2023/004

M. le Président laisse la parole à Mme TALLENDIER pour la présentation des propositions budgétaires des tarifs hébergements 2023.

Mme TALLENDIER explique le déroulement des campagnes budgétaires 2023, les prévisions 2023 avec l'explications sur les fortes hausses.

M. TEULIER demande quel est le coût par résident de la TEOM ? Mme TALLENDIER lui répond que la taxe est payée par l'établissement et de facto augmente le prix de journée.

Mme LACAM demande combien de temps durent les arrêts maladie ? Mme TALLENDIER lui répond qu'un arrêt maladie peut durer 5 ans maximums avant de pouvoir proposer une invalidité, la procédure, propre au service public, comporte des visites médicales de contrôles obligatoires à respecter. Elle informe qu'elle va rappeler au personnel en arrêt quelles sont les obligations dues à leur fonction de titulaire.

M. TEULIER demande si l'augmentation des tarifs est la même pour tout le département du Lot ou pas ? Mme GINESTET répond que la tarification est propre à chaque établissement, que le Département contrôle les augmentations mais ne les décide pas.

M. le Président rappelle que la situation de l'EHPAD La Balme est très compliquée, au niveau budgétaire. De manière globale, les hausses de l'Energie, de l'alimentation, de l'ensemble de nos charges, comme tout un chacun dans nos vies personnelles, ainsi que toutes les hausses de salaires qui ont été très importantes depuis deux ans et non totalement financées, ainsi que l'intégration de la prestation « linge » dans le tarif de base, font qu'accroître le déséquilibre structurel de l'établissement.

Avec un report à nouveau déficitaire cumulé pour les 3 sections tarifaires d'un total de 41 415,31 € au 31/12/2021, auquel s'ajoute le déficit de l'année 2022 pour 80 442,18 €, compensé en partie par les réserves de l'établissement pour 98 464,8 € (couverture BFR, compensation des déficits et compensation des charges d'amortissement), l'établissement débute l'année 2023 avec un manque de trésorerie de 23 392,69 €.

Sur proposition du Directeur, le Conseil d'Administration, vote les montants de dépenses et recettes ainsi que les tarifs suivants pour l'exercice 2023 :

HEBERGEMENT :

- Total dépenses brutes : 1 085 441,00 €
- Total recettes atténuatives : 126 950,00 €
- Total prix de journée hébergement : 958 491,00 €
- Activité prévisionnelle (97,85 %) : 15 000 journées
- Tarif moyen Hébergement : 63,90 € (+ 9,40% / 1^{er} janvier 2022)
- Déclinaison des tarifs :
 - o Chambre individuelle : 65,58 € (+ 9,8 % / 01/01/2022)
 - o Chambre double (tarif par personne) : 47,87 € (+ 9,7 % / 01/01/2022)

Rappel des propositions budgétaires Hébergement pour l'élaboration du rapport :

DEPENSES	BPA 2022 hors MNNP	Reconduction	Mesures Nouvelles	BPP 2023
GROUPE 1	166 150,00	174 460,00 (+5%)	28 990,00	203 450,00

Détail des mesures nouvelles : + 26 925 en achat non stockés de matières et fournitures correspond à l'alimentation pour 23 000 € (92 000€ prévu au BP 2022, 110 544€ réalisé en 2022, 115 000€ prévu 2023 avec l'augmentation du nombre de repas vendu). Attention compensation par une recette supplémentaire de 6000 € sur la vente de repas au centre de loisir. Correspond également à

l'augmentation des tarifs de l'électricité (24 000 € prévu BP 2022, 28 800 € réalisé 2022, 30 000€ prévu 2023). + 2 065 € en prestation de blanchissage extérieur du au 2 augmentation des tarifs du prestataire.				
GROUPE 2	655 365,56	598 164,00 (+3,5%)	102 692,00	700 856,00
<i>Détail des mesures nouvelles</i> : + 67 486 € concernant les revalorisations salariales issues du Ségur de la santé. Un montant similaire est inscrit en recettes atténuatives. +35 206 € reste à charge des agents en CLM/CLD et temps partiel thérapeutique. Actuellement 1 agent administratif en CLD, 1 agent de cuisine en Temps Partiel Thérapeutique et 3 ASH en congé longue maladie et longue durée. Le reste à charge est calculé entre le coût du salaire de l'agent moins le remboursement de l'assurance CNP.				
GROUPE 3	159 506,76	162 697,00 (+2%)	18 438,00	181 135,00
<i>Détail des mesures nouvelles</i> : + 12 000 € sur les assurances liées à la forte augmentation du taux appliqué sur le contrat d'assurances du personnel de la CNP (taux à 9,90% en 2023 au lieu de 6,86% en 2022). + 5 000 € sur les contrats de maintenance (15 500€ prévu 2022, 20 558€ réalisé 2022, 21 000€ prévu 2023). + 3270 € Taxes foncières sur les Ordures ménagères (payé pour la première fois en octobre 2022)				
TOTAL DEPENSES	981 022,32	935 321,00	150 120,00	1 085 441,00

RECETTES ATTENUATIVES	BPA 2022 hors MNNP	Reconduction	Mesures Nouvelles	BPP 2023
Produits financiers et exceptionnels (SEGUR)	60 363,67	67 000,00		67 000,00
Autres produits d'exploitation	44 450,00	44 450,00	15 500,00	59 950,00
Détail : 950 € en participations forfaitaires des usagers, soit – 12 000 € / 2022 : correspondant à la perte des recettes de la prestation linges (arrêt de la facturation supplémentaire de la prestation linge en 2023) ; 13 000 € en produits du chapitre 70, soit + 6 000€ / 2022 : correspondant à l'augmentation des repas vendus auprès de l'ALSH de Limogne ; 46 000 € en remboursement sur rémunération du personnel, soit + 21 500€ / 2022 : correspondant aux remboursements de l'assurances CNP des absences des agents en CLM/CLD et temps partiel thérapeutique				
TOTAL RECETTES ATTENUATIVES	104 813,67	111 450,00	15 500,00	126 950,00

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- 1°) De valider la proposition budgétaires des tarifs hébergements du budget prévisionnel 2023 de comme détaillé ci-dessus,
- 2°) De conférer à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour assurer toutes les formalités et signer tous les actes s'y rapportant,

c. Approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) initial 2023

DCA/2023/005

M. le Président explique aux membres du Conseil d'administration qu'il doit examiner l'EPRD 2023 de l'EHPAD La Balme. Il s'agit de la version complète, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce dernier a été établi sur la base :

- d'un estimatif des recettes pour la partie Hébergement et Dépendance, dans l'attente de la notification du Conseil Départemental ;
- d'un estimatif des recettes pour la partie Soins, dans l'attente de la notification de l'ARS.

Il est présenté le cadre principal.

Pour récapitulatif de la section d'exploitation :

Section hébergement		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	203 450,00	1 025 491,00
Groupe 2	800 856,00	159 950,00
Groupe 3	181 135,00	0,00
Total	1 185 441,00	1 185 441,00

Section Dépendance		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	31 750,00	321 610,00
Groupe 2	316 985,00	20 000,00
Groupe 3	10 000,00	0,00
Total	358 735,00	341 610,00

Section soins		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	23 000,00	642 198,00
Groupe 2	626 656,00	10 000,00
Groupe 3	33 393,00	0,00
Total	683 049,00	652 198,00

Total général	
Dépenses	Recettes
2 227 225,00	2 179 249,00

Résultat prévisionnel de l'exercice 2023 : - 47 976,00 €

Synthèse des CRP

FINESSE ET	460786429
Raison sociale	EHPAD LA BALME

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	258 200,00 €	1 989 299,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 744 497,00 €	189 950,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	224 528,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 227 225,00 €	2 179 249,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	47 976,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 227 225,00 €	2 227 225,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de financement prévisionnel				
Ressources		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	87 934.93 €	0.00 €	0.00 €
	Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	38 679.25 €	571.72 €	1 000.00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		12 000.00 €	
	Titre 2 : Augmentation des dettes financières :			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	36 844.50 €	19 572.00 €	20 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	Titre 3 : Autres ressources :			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0.00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	163 458.68 €	32 143.72 €	21 000.00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0.00 €	51 066.62 €	42 698.00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	163 458.68 €	83 210.34 €	63 698.00 €

Emplois		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0.00 €	48 698.69 €	13 698.00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	Titre 1 : Remboursement des dettes financières :			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	35 116.02 €	18 504.54 €	30 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	21 688.50 €	16 007.11 €	20 000.00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	14 925.56 €	16 007.11 €	20 000.00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	6 762.94 €		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	Titres 3 : Autres emplois :			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	56 804.52 €	83 210.34 €	63 698.00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	106 654.16 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	163 458.68 €	83 210.34 €	63 698.00 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- 1°) D'approuver l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) initial 2023 comme détaillé ci-dessus,
- 2°) De conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour assurer toutes les formalités et signer tous les actes s'y rapportant,

d. Modification du tableau des effectifs

DCA/2023/006

M. le Président informe le conseil que suite aux propositions du Centre de Gestion du Lot concernant les avancements de grades 2023, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- création de deux postes d'agent social principal de 2^{ème} classe, catégorie C, 26 h et 35h par semaine, à compter du 1^{er} Avril 2023.
- création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie C, 35 h par semaine, à compter du 1^{er} Avril 2023.

- création d'un poste d'infirmier en soin généraux hors classe, catégorie A, 35 h par semaine, à compter du 1^{er} Avril 2023.

Mme LACAM demande s'il s'agit de postes supplémentaires ? Mme TALLENDIER lui répond que non, il s'agit de postes promouvables. M. CATUSSE précise qu'en fin d'année une régularisation sera faite pour supprimer les postes non occupés.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- 1°) De modifier le tableau des effectifs comme détaillé ci-dessus,
- 2°) De conférer à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires pour assurer toutes les formalités et signer tous les actes s'y rapportant,
- 3°) De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

e. **Echanges sur la restructuration administrative, relations avec les organismes de tutelles, les explications des difficultés financières, les pistes de réflexions pour retrouver un équilibre financier et organisationnel**

M. le Président rappelle différents points :

- la situation financière avait besoin d'être mieux cadrée d'où la réorganisation du pôle administratif (suite à l'arrêt de Mme GOURNAY) ;
- le recrutement d'une personne au service Ressources Humaines a débuté le 03 avril 2023 : Mme Christelle BERGIER ;
- il souligne le travail fourni par M. CATUSSE qu'il remercie et félicite ;
- la situation financière a été aggravée par la crise économique (l'inflation) ;
- la restructuration des équipes professionnelles doit se faire « en douceur », en concertation avec le personnel (démocratie participative) ;
- les difficultés ne doivent pas faire oublier le service public que doit fournir l'établissement aux résidents et aux familles.

Mme TALLENDIER souligne que :

- La bienveillance passe par l'organisation,
- Le manque de professionnalisme nuit à l'organisation,
- L'esprit familial est présent et à conserver,
- La réorganisation va se faire progressivement
- La présentation de la restructuration va se faire le 17/05
- Une proposition de réorganisation sera présentée au personnel afin de pouvoir la mettre en place pour 2024
- Actuellement les conditions de travail ne sont pas toute respectée
- Il faut réécrire les fiches de tâches
- Le règlement intérieur est à revoir
- Le projet d'établissement est à faire
- L'équilibre budgétaire est à atteindre
- Le recours à l'intérim est à éviter
- La délibération sur les heures complémentaires et supplémentaire majorées, prise lors de la crise COVID, est toujours en vigueur mais elle n'a plus lieu d'exister car il n'y a plus les subventions de l'ARS, le coût de cette décision pour 2022 est de 45.000 €.

Mme TALLENDIER rajoute que cette restructuration a pour finalité la mise en place de la démarche qualité.

3. Questions diverses

Mme GINESTET informe les membres que le projet « Histoire de vie » va arriver à son terme. Elle propose que le CIAS achète 50 livres de ce projet afin d'en offrir aux communes. L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité ce choix.

M. le Président informe que le prochain conseil d'administration se tiendra le mercredi 26 avril après-midi.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président clôt la séance à 16h30.

Fait à LALBENQUE, le 24 avril 2023

Le Président

JC SAUVIER